



## HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.  
Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

## ENVIRONNEMENT

## NATURA 2000 SUR LE PLATEAU DE LORRY-LÈS-METZ

Le mardi 28 juin, le projet de restauration des pelouses du plateau de Lorry-lès-Metz a été présenté par M Bergé, maire de Jussy et vice-président de Metz Métropole, avec également les interventions du colonel Bonnaure, commandant de la base de Défense de Metz et de M. Hardy, maire de Lorry-Mardigny et président du comité de pilotage du site Natura 2000 « pelouses du Pays messin ».

Ces pelouses calcaires représentent

une superficie de 22 ha sur le ban communal parmi les 700 ha du site classé du mont Saint-Quentin. Des études menées en 2014 mettent en évidence la priorité d'intervenir

pour préserver le site, sa faune et sa flore, sans en interdire toute activité, notamment la randonnée. Bien que cette zone paraisse « pauvre », elle se révèle l'un des plus importants



réservoirs de biodiversité : aster, nombreuses espèces d'orchidées, papillons... Des espèces protégées à l'échelle nationale et d'intérêt européen qui seront identifiées par des naturalistes et feront l'objet d'un inventaire. L'édition d'un guide de la faune et de la flore de ce site est prévue pour fin 2016.

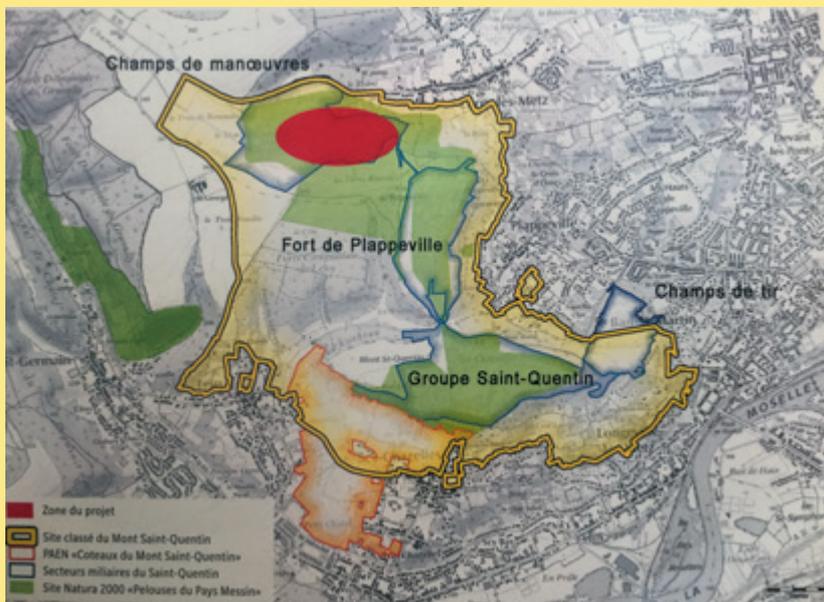
L'entretien et la restauration de cette zone ont aussi été évoqués. Sous

forme mécanique ou par la mise en place d'un pâturage ovin, cette gestion doit permettre de limiter l'emboisement par les Pins noirs qui mettent en danger les qualités environnementales et paysagères du site.

La présentation s'est poursuivie par une balade-découverte, menée par Coraline Descamps, chargée de mission Natura 2000 — Metz Métropole. Cette visite guidée a retenu toute l'attention du maire de Lorry-lès-Metz et des conseillers municipaux présents, appréciant ainsi les spécificités de ce milieu unique et précieux dont nous avons la responsabilité.

Une réunion d'information (au foyer de Lorry-lès-Metz) sera proposée le vendredi

23 septembre aux habitants des communes du mont Saint-Quentin, pour présenter ce projet au plus grand nombre.



Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 3 mai 2016.

### 1 — Approbation de la modification simplifiée du POS

Vu le bilan de la mise à disposition du public du dossier, qui ne présente aucune remarque de la part des administrés;

Vu les retours, sans remarque particulière, de la notification du projet de modification simplifiée du POS aux personnes publiques visées au deuxième alinéa de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme;

Vu le dossier de modification simplifié du POS;

le conseil municipal décide d'approuver le dossier de modification du POS tel que présenté le 3 mai 2016, par 15 voix pour et 4 contre.

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage en mairie pendant un mois;
- mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

### 2 — Convention entre la commune et l'AGURAM (agence d'urbanisme d'agglomération de Moselle)

Vu le code de l'urbanisme, et particulièrement son article L121-3;

Vu le programme partenarial de l'AGURAM pour l'année 2016;

Considérant que la commune de Lorry-lès-Metz est membre de l'Agence d'urbanisme d'agglomération de Moselle,

Considérant que la commune de Lorry-lès-Metz poursuit des objectifs que ledit Programme partenarial 2016 de l'AGURAM annexé à la présente délibération lui permettra de concrétiser;

Considérant l'intérêt d'une contribution de la commune au programme partenarial de l'AGURAM à la hauteur des objectifs qu'elle poursuit, approuve, après en avoir délibéré, à l'unanimité, la convention 2016 entre la commune et l'AGURAM, annexée à la présente délibération, autorise monsieur le maire à signer ladite convention,

Le conseil municipal attribue dans ce cadre une contribution de 8200 euros à l'AGURAM, constituée d'un versement de 7500 € pour l'étude en cours du PLU et de 700 € pour la dernière modification de POS.

### 3 — Demande exceptionnelle de subvention par l'association « Les Jardins de Ker Xavier Roussel »

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention envoyée par Alain MEYER, membre du collectif d'animation des Jardins de Ker Xavier Roussel pour une exposition d'œuvres réalisées par le peintre « Ker Xavier Roussel », né à Lorry-lès-Metz le 10 décembre 1867, qui se tiendra au 69 Grand'Rue.

« Cette aide sera attribuée à l'édition d'un catalogue tiré à 100 exemplaires dont le coût global s'élève à 1 600 euros.

D'autres fonds privés seront dirigés vers d'autres dépenses pour la bonne réussite de l'évènement : voyages à Paris, électricité (installation de rampes d'éclairage, assurances, encadrement, divers...) »

Monsieur le maire propose de verser une aide de 400 € pour permettre à Alain MEYER de financer, en partie, cette exposition et encourager ainsi les manifestations qui permettent d'afficher la notoriété de notre village. Il rappelle qu'aucune subvention n'a été accordée, en 2016, à cette association par manque de projet concret.

M<sup>me</sup> CRÉTY fait part de son avis, sur l'importance de ce catalogue qui met en valeur les œuvres du peintre.

M. GLESER s'interroge sur la nature de l'aide et la souscription en cours. Le maire répond que l'aide est affectée à l'impression des livrets qui devraient être revendus, tout ou en partie, et qu'il n'y a pas de souscription spécifique pour cette exposition, mais une demande de dons pour permettre de maintenir les événements culturels de l'année.

M. ROUSSEL réclame plus de vigilance, car, pour lui, cette association lui semble plus ressembler à un club fermé.

M. SCHMITT rappelle que l'aide concerne avant tout, l'exposition de M. MEYER et par là, le rayonnement culturel du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 contre, accepte de verser à l'association « Les Jardins de Ker Xavier Roussel », une subvention exceptionnelle de 400 € destinée à l'exposition des œuvres du peintre Ker Xavier Roussel.

### 4 — Demande de subvention ministérielle — réhabilitation et extension du foyer communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet de réhabilitation et exten-

sion du foyer communal peut faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur. Le dossier de subvention a été transmis au secrétariat de M<sup>me</sup> la députée FILIPPETTI qui se chargera aimablement de la demande auprès des services du Ministère de l'Intérieur, après délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve ministérielle, une demande de subvention exceptionnelle pour la réhabilitation et extension du foyer communal, dont le montant du projet s'élève à 726 490,00 € HT.

### 5 — Demande de subvention : AMITER — conseil départemental — réhabilitation et extension du foyer communal

Après l'entrevue de M. le maire avec M. WEITEN, président du conseil départemental, en présence de M. CURÉ et M. GLESER, il y a lieu d'annuler la délibération en date du 23 mars 2016 et de modifier notre demande.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a sollicité une subvention auprès du conseil départemental à travers l'Aide Mosellane à l'Investissement de Territoires (AMITER), pour financer le projet de la réhabilitation et extension du foyer communal.

Ce projet consiste à mettre aux normes les installations et à créer une extension mesurée de la salle de réception. Le coût total des travaux comprenant l'aménagement des abords est estimé à 626 490,00 € HT (non compris le parking).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès des services du conseil départemental, une demande de subvention exceptionnelle pour la réhabilitation et extension du foyer communal pour un montant estimatif de 203 000 € HT soit 32,40 % du montant total des travaux.

### 6 — Demande de subvention parlementaire — Suppression des sources ballons fluorescents, abaissement de puissance et transformation des luminaires

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de suppression des sources ballons fluorescents, d'abaissement de puissance la nuit et de transformation partielle

des luminaires par mise en place de lampadaires à LED, là où les ballons à vapeur de mercure sont remplacés.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le dossier de subvention sera transmis auprès des services de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'État qui se chargera aimablement de la demande, après délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur, une demande de subvention exceptionnelle pour la suppression des sources ballons fluorescents, abaissement de puissance et transformation des luminaires, dont le devis UEM s'élève à 18 948,87 € HT.

## 7 — Demande de subvention parlementaire — Réfection du parking derrière le monument aux morts

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de « réfection du sol de l'usoir derrière le monument aux morts » situé Grand'Rue. Il sera réalisé après accord écrit des riverains.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le dossier de subvention a été transmis auprès des services de Monsieur MASSON, sénateur de la Moselle qui se chargera aimablement de la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur, une demande de subvention exceptionnelle pour la réfection du parking derrière le monument aux morts dont le devis s'élève à 5 711,00 € HT.

## 8 — Divers

### a) Tourisme

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Préfet l'informant de la dissolution du syndicat mixte à vocation touristique du Pays messin, auquel nous adhérons, en application du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) et de la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), article 40. Si les conditions de majorité prévues par la loi (accord de 50 % des communes, représentant 50 % de la population) sont atteintes, la dissolution sera ensuite prononcée par arrêté préfectoral.

L'assemblée se déclare favorable à la transformation du syndicat.

### b) École

L'assemblée délibère sur la réfection du

préau situé à l'école des garçons. La mairie a passé commande pour supprimer le toit en Éternit (procédure amiante) et les enseignantes demandent à supprimer définitivement ce préau qui n'est jamais propre, car régulièrement utilisé le soir, par des éléments étrangers à l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde à détruire le préau.

## 9 — Informations

a) M. le Maire informe l'assemblée de la préparation par Metz Métropole de réunions publiques, au deuxième semestre 2016, pour informer la population sur les dossiers suivants :

- réaménagement des pelouses calcaires du mont Saint-Quentin ;
- projet de conteneurisation des déchets ménagers.

b) M. SCHMITT rapporte l'avancement des préparatifs du « Festival musique sur les côtes » qui aura lieu à l'église de Lorry-lès-Metz le 14 octobre 2016 à 20 h 30. Le thème Jazz sur les côtes verra le groupe Dorado et Amati Schmitt Quartet se produire à Lorry-lès-Metz. Une recherche d'annonceurs est nécessaire pour soutenir cet événement culturel.

*N. B. Le compte-rendu complet de la séance est disponible sur le site internet de la commune : [www.lorry-lesmetz.fr](http://www.lorry-lesmetz.fr).*

## CADRE DE VIE

## TRAVAUX D'ÉTÉ

Divers travaux sont engagés ou se poursuivent dans la commune durant la période estivale. Qu'il s'agisse de sécurité, d'embellissement ou d'entretien, la trêve estivale, Lorry ne connaît pas !

**Sécurité :** tout le secteur du Pré-Dames-Belles est passé en zone à 30 km/h maximum, avec généralisation de la priorité à droite. Autre secteur sécurisé : la rue Moret qui débouche sur la Grand'Rue le long du salon de coiffure. La pose d'un coussin berlinois permettra de ralentir l'allure des automobiles dans cette rue.

**Loisirs :** une table de ping-pong d'extérieur

sera posée dans le parc de Navigne... Un nouveau point de rendez-vous pour les jeunes. Enfin, à côté du Mille Club, des



poutres permettent dorénavant de délimiter les contours du terrain de pétanque.

**École :** les deux mois d'été vont également être l'occasion d'entamer les travaux les plus conséquents dans les écoles. À l'école élémentaire : le sol de la salle de classe de M<sup>me</sup> Colomb va être rénové. À l'école maternelle : les façades seront repeintes.

## À SAVOIR

### Agenda

La traditionnelle randonnée familiale organisée par l'Association de l'École de Lorry aura lieu le 18 septembre 2016. Au programme, deux parcours de 7 et 14 km, repas sur réservations.

### Elles ont œuvré auprès des Lorriots

Nous remercions M<sup>me</sup> UMBER, enseignante de la classe de CM1-CM2 de l'école de Lorry-lès-Metz et Charlotte qui a effectué son stage d'études

au sein du service périscolaire. Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite pour la suite de leur parcours respectifs.

### Le programme des TAP est paru

Depuis le 15 juillet le programme des TAP est disponible sur le site de la mairie : rubrique *Vivre à Lorry > Périscolaire-TAP > Activités TAP*. Vous y trouverez également la fiche de choix d'activité à déposer en mairie, si vous souhaitez inscrire vos enfants aux activités.



## CULTURE

### HOMMAGE AU PEINTRE KER XAVIER-ROUSSEL (1867-1944)

Le « petit » Xavier-Roussel s'était illustré dans le courant postimpressionniste des nabis (fin du XIX<sup>e</sup> siècle).

Le 26 juin, vous avez peut-être eu l'occasion de découvrir une sélection de 23 œuvres graphiques exposées au 69 Grand'Rue : un évènement impulsé par Alain Meyer et réalisé grâce à la collaboration d'une multitude de fées bienveillantes œuvrant sous une bonne étoile.

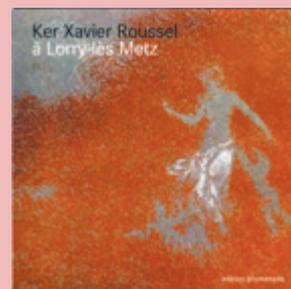
Ce que vous ignorez peut-être, c'est la venue

le lendemain, de deux héritiers du peintre émus par ce premier retour à leurs racines lorraines. Ceux-ci ont visité l'exposition, le village et l'emplacement de la maison natale de leur ancêtre. Ils étaient accompagnés par quelques Lorriots et par le maire. Ils se sont ensuite rassasiés du célèbre wok de leur hôte avant de poursuivre par la visite du Musée de la Cour d'Or, guidés par son directeur Philippe Brunella.

De ces échanges fructueux est né le projet

d'une exposition de peintures qui pourrait avoir lieu au Musée de Metz. Si vous aviez manqué ce premier rendez-vous, vous pourrez vous rattraper.

Ressources : Mathias CHIVOT (dir.) 2016 : *Ker Xavier Roussel à Lorry-lès-Metz et Catalogue d'exposition*, Édition Promenade, Fürth, 36 p.



## ENFANCE

### LA BIBLIOTHÈQUE OFFRE DES RÊVES DE MONTGOLFIÈRES AUX ENFANTS DE LORRY-LÈS-METZ !

Dans le cadre de la manifestation Inso-livres organisée par le Conseil départemental de la Moselle, les bénévoles de la bibliothèque de Lorry-lès-Metz ont proposé plusieurs activités aux enfants de l'accueil de loisirs périscolaire. Cette opération avait pour but de valoriser le livre et la lecture dans des lieux insolites.

32 enfants étaient présents et ont participé avec beaucoup d'intérêt et d'imagination aux différents ateliers :

— mardi 24 mai à 16 h 30 : présentation du projet aux enfants et lectures d'histoires

concernant des montgolfières.

— mardi 31 mai : premier atelier de création d'une montgolfière avec comme support un CD décoré au fil de l'imagination de chaque enfant

— mardi 7 juin : deuxième atelier avec la création d'une carte pop-up, illustrée par un dessin et accompagnée d'une phrase sur les montgolfières imaginée par les enfants.

— dimanche 26 juin : les portes ouvertes organisées à la bibliothèque à l'occasion des Caligeottes ont permis d'exposer des créations des enfants. Le panier d'une montgolfière trônait devant la bibliothèque et des livres et magazines étaient mis à disposition des visiteurs.

— Cette programmation s'est achevée le mardi 28 juin dans la cour de l'école avec le déploiement d'une montgolfière. Émerveillés, les enfants volontaires ont pu monter dans

le panier et s'élever de quelques mètres au-dessus du sol. C'est avec beaucoup d'attention que les enfants ont écouté les précieuses explications de l'aéronaute.

Pour information la bibliothèque vous accueille pendant les vacances, les mercredis de 10 h à 12 h 30 en juillet, et les jeudis de 15 h 30 à 19 h en août. De nombreux projets vous seront présentés à la rentrée : la mise en place d'animations pour les enfants de trois à six ans avec comme support un kamishibai (petit théâtre à histoires), le développement du secteur documentaire pour adultes et enfants et toujours de nouveaux livres pour passionner petits et grands !



## À SAVOIR

### Fête des voisins : appel à photos

De nouvelles fêtes des voisins ont vu le jour cette année. À la demande de certains habitants, transmettez vos photos à la mairie (adresse mail : [mairie.lorrylesmetz@free.fr](mailto:mairie.lorrylesmetz@free.fr)) et nous vous réserverons un accueil dans le prochain bulletin annuel !

### Opération tranquillité vacances

Vous voulez partir en vacances l'esprit tranquille ? Le formulaire permettant de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances est disponible et téléchargeable sur la page d'accueil du site de la mairie. Ce formulaire doit être fourni 48 h avant votre départ et vous permet de bénéficier de patrouilles fréquentes à votre domicile. De plus une brochure comportant toutes les recommandations à suivre si vous quittez votre domicile, est mise à disposition.



Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber  
Responsable de rédaction : Nadège Cola  
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux  
Impression : Imprimis  
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493  
Revue distribuée gratuitement  
Reproduction interdite